



Compte rendu de Conseil Municipal **Séance du 13 Novembre 2017**

Nombre

de Membres en exercice 15

Date de la convocation : le 8 novembre 2017

de Présents 08

de Votants 08

L'an deux mil dix-sept, le treize novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni en assemblée ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Grez-en-Bouère, sous la présidence de Monsieur Jean-François LASSALLE, Maire.

Présents : Mme Eliane PANNIER, M. Jean-Pierre FOUCHER (Adjoints au Maire), M. Jérôme BESNIER, M. Yann OLLIER, M. Michel FOUCHER, Mme Julie LEJEUNE et M. Marc CHAIGNON.

Excusés : Mme Evelyne PERTHUÉ, M. Dominique LUCAS, Mme Josiane ROBIN, Mme Sophie LEFAUCHEUX, Mme Aurore LUCAS, M. Willy PIPELIER, Mme Sandrine PLANCHARD.

Secrétaire de séance : M. Jérôme BESNIER

Approbation du dernier procès-verbal

Monsieur le Maire fait procéder au vote du procès-verbal.

VOTANTS : 5 (Madame LEJEUNE Julie et Monsieur FOUCHER Michel étaient absents excusés lors de la dernière réunion)

POUR : 5

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Droit de Prémption Urbain

Le Conseil décide de ne pas préempter :

- Les parcelles situées **route des Pierres**, cadastrées section C n°702 et n°705, d'une superficie totale de 10a86ca et de 11a36ca.

- Le bien situé **54 rue de la Libération**, cadastré section AC n°134 et n°141, d'une superficie totale de 257m².

DÉLIBÉRATION N°2017-11-01 : Convention avec Territoire Énergie Mayenne – Déploiement des bornes de recharge

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec Territoire Energie Mayenne.

DÉLIBÉRATION N°2017-11-02 : Dissolution du SIAEP de Grez-en-Bouère et transfert direct à la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez des actifs, passifs, des résultats, des contrats affectés à la compétence eau potable transférée

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Article 1^{er} :

Accepte la dissolution progressive du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de Grez-en-Bouère à compter du 31 décembre 2017, pour ce qui concerne l'exercice des compétences propres à ce dernier, puis définitivement une fois la clôture des opérations comptables constatée ultérieurement en 2018.

Article 2 :

Accepte, à compter du 1^{er} janvier 2018, le transfert direct de l'actif et du passif du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de Grez-en-Bouère à la Communauté de communes du Pays de Meslay- Grez ;

Article 3 :

Accepte à compter du 1^{er} janvier 2018, le transfert intégral des résultats de fonctionnement et d'investissement du Syndicat d'Adduction d'Eau Potable de Grez-en-Bouère à la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez constatés à l'issue de l'exercice 2017 ;

Article 4 :

Accepte, à compter du 1^{er} janvier 2018, le transfert des restes à recouvrer du Syndicat à la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez ;

Article 5 :

Accepte le transfert, en pleine propriété, des biens meubles et immeubles, nécessaires à l'exercice de la compétence Eau potable par la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez, à compter du 1^{er} janvier 2018.

- Pour les biens identifiables : répartition selon l'implantation du bien

Le passif correspondant à ces biens sera réparti selon le même schéma.

Article 6 :

Autorise le Maire à signer tous documents inhérents au présent dossier et charge le Maire d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N° 2017-11-03 : Transfert de la compétence assainissement collectif à la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Article 1^{er} :

Accepte la dissolution de la régie du Service assainissement collectif communal et son budget annexe à compter du 31 décembre 2017, pour ce qui concerne l'exercice des compétences propres à ce dernier et les opérations budgétaires puis définitivement une fois la clôture des opérations comptables résiduelles constatées ultérieurement au cours de l'année 2018.

Article 2 :

Décide de ne pas transférer les résultats arrêtés au 31 décembre 2017 (ces résultats étant à rapprocher des résultats 2015-2016 et des BP 2017) - Les restes à recouvrer étant de ce fait conservés par la commune.

ARTICLE 3 :

Accepte la mise à disposition des immobilisations nécessaires à l'exercice de la compétence assainissement collectif (règle de droit commun) à la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez, à compter du 1^{er} janvier 2018, ces biens étant répertoriés sur les procès-verbaux de transfert.

Compte tenu des délais, ces Procès-verbaux feront l'objet de signatures ultérieures à la présente délibération.

ARTICLE 4 :

Accepte de conventionner avec la Communauté de Communes du pays de Meslay-Grez pour la mise à disposition du personnel technique communal pour privilégier la gestion de proximité. L'évaluation du temps de travail se faisant sur la base d'une évaluation forfaitaire par type de STEP (pas de transfert ou de mise à disposition pour le temps administratif).

ARTICLE 7 :

Autorise Le Maire à signer tous documents inhérents au présent dossier.

Article 8 :

Charge le Maire d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N° 2017-11-04 : Convention de stérilisation et d'identification des chats errants avec la Fondation 30 Millions d'Amis

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec la Fondation 30 Millions d'Amis.

DELIBERATION N°2017-11-05 : Contrat de fourniture de gaz avec Vitogaz France

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat avec la société VITOGAZ ainsi que tout document afférent.

DELIBERATION N°2017-11-06 : Admission en non-valeurs – Budget Assainissement

Le Conseil Municipal prend acte de cette demande d'admission en non-valeurs pour un montant de 1 181,23 €, et de les inscrire au compte 6541, sur le budget assainissement.

DELIBERATION N°2017-11-07 : Rapport annuel d'activités 2016 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Prend acte** du rapport d'activités 2016 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

DELIBERATION N°2017-11-08 : Rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service eau potable

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Prend acte** du rapport annuel sur le prix et la qualité du service eau potable au titre de l'année 2016.

DELIBERATION N°2017-11-09 : Rapport annuel d'activités 2016 du service public d'assainissement non collectif (SPANC)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Prend acte** du rapport d'activités 2016 du service public d'assainissement non collectif.



DELIBERATION N°2017-11-10 : Rapport annuel d'activités 2016 du service public d'assainissement collectif

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Prend acte du rapport d'activités 2016 du service public d'assainissement collectif.

DELIBERATION N°2017-11-11 : Décision Modificative Budgétaire - ALSH

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, les décisions modificatives budgétaires suivantes :

Virement de crédits

275 : + 50 €

2188: - 50 €

Vu pour être affiché le 21/11/2017

Le Maire, Jean-François LASSALLE

